

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal, à sa session tenue le 7 février 2023, a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 1244-23 –
Règlement sur les numéros civiques**

AVIS PUBLIC est également donné que le règlement est déposé au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière, sis au 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donné que le règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 7 février 2023 – Résolution 55-23.

DONNÉ À CHELSEA (QC)
ce 21^{ème} jour du mois de février 2023.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that Municipal Council, during its sitting held on February 7th, 2023, has adopted the following by-law:

**By-law number 1244-23 –
By-law on civic numbers**

PUBLIC NOTICE is also given that the by-law is kept in the office of the Director General and Registrar-Treasurer located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea, QC, J9B 1C1 and is available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that the by-law has been approved by:

1. Municipal Council on February 7, 2023 – Resolution 55-23.

GIVEN AT CHELSEA (QC)
on this 21st day of February 2023.



Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière ~ Director General and Registrar-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sheena Ngalle Miano, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié, l'avis public mentionné ci-haut, en ligne et affiché une copie aux endroits désignés par la Municipalité, le 21 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 21^e jour du mois de février 2023.

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, undersigned, Sheena Ngalle Miano, Director General and Registrar-Treasurer of the Municipality of Chelsea, certify under oath of office, that I have published the above public notice online and posted copies at each location designated by the Municipality on February 21st, 2023.

In witness thereof, I issue this certificate
on this 21st day of February 2023.



Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière ~ Director General and Registrar-Treasurer

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23

RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement abroge et remplace le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7^e jour du mois de février 2023.


Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et par intérim


Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION :..... 7 février 2023
NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... 55-23
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....